



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 7 février 2018 à 16h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel et Madame Line Boulianne tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 16h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES  
ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Lecture et adoption du budget 2018
- 3.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 4.0 Clôture de la séance

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 13h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**N° 18-02-037**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

**N° 18-02-038**

**LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2018**

IL EST PAR CONSÉQUENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2018, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 4 536 642 \$ (quatre millions cinq cent trente-six mille six cent quarante-deux dollars);

QU'une somme de 187 874 \$ (cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quatorze dollars) soit prise à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité des Escoumins afin d'équilibrer le budget de l'année 2018;

QU'une copie de ce budget soit transmise au Ministère des Affaires municipales afin de se conformer à l'article 954 du Code municipal.

N° 18-02-039

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 16h10 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 0

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
**Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***